



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHEMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION 2025-2026

Deuxième et troisième année

- Pièces à fournir:
- Le formulaire de renouvellement d'inscription (à télécharger – voir pièces jointes), signé par :
 - le Directeur de thèse
 - le Directeur du laboratoire d'accueil
 - le Responsable de la formation doctorale
 - Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse
 - La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente
 - La copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)

Dérogation (à partir de la quatrième année)

➤ Pièces à fournir:

Le formulaire de demande de dérogation (à télécharger – voir pièces jointes), signé par :

- le Directeur de thèse
- le Responsable de la formation doctorale

- Un état d'avancement des travaux, signé par le Directeur de thèse
- Une demande de dérogation du doctorant, adressée au Directeur de l'École Doctorale



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHEMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

- Une demande de dérogation du Directeur de thèse, adressée au Directeur de l'École Doctorale
- La photocopie de la carte d'étudiant ou le certificat d'inscription de l'année précédente
- La copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)
- Les copies des certificats d'inscription des années précédentes (au-delà de quatre inscriptions)
- Les rapports de thèse des rapporteurs (au-delà de quatre inscriptions, si disponibles)

Date limite de réception des dossiers : Vendredi 13 février 2026

Dépôt du dossier complet au secrétariat de l'ED-MI :

- Du lundi au vendredi
- Matin : 09h00 – 12h00
- Après-midi : 15h00 – 16h00



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHEMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

DEMANDE D'ADMISSION EN DOCTORAT

Première année de thèse – 2025–2026

➤ Pièces à fournir:

- Le formulaire de demande d'admission en doctorat, signé par :
 - le Directeur de thèse
 - le Directeur du laboratoire d'accueil
 - le Responsable de la formation doctorale
 - Copies légalisées de tous les diplômes obtenus et de leurs relevés de notes (du Baccalauréat au Master ou DEA)
 - Un curriculum vitae
 - Deux exemplaires du projet de thèse (11 à 15 pages)
 - Le protocole d'accord de la Charte des thèses (à télécharger sur les sites de l'UCAD ou de l'EDMI)
 - Une copie de la Carte Nationale d'Identité (pour les Sénégalais) ou du passeport (pour les étrangers)
 - Une copie de la convention de cotutelle (le cas échéant)
 - Une copie de l'attestation de bourse (pour les doctorants boursiers)
- Le dossier complet est à déposer auprès du laboratoire d'accueil, qui se chargera de l'acheminer au secrétariat de l'ED-MI par bordereau.

Date limite de réception des dossiers : Vendredi 30 janvier 2026



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHEMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

Dépôt en ligne (obligatoire)

➤ Plateformes:

- <https://admission.ucad.sn>
- <https://equivalence.ucad.sn>

➤ Pièces supplémentaires à fournir pour le dépôt en ligne :

- Une demande d'admission adressée au chef d'établissement
- Les documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant (pour les documents rédigés dans une autre langue que le français)
- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport
- Une lettre autorisant l'UCAD à vérifier l'authenticité des documents auprès des établissements émetteurs (dans le cadre d'une demande d'équivalence)